



## Erreur bail professionnel

-----  
Par Resto

Bonjour, je suis locataire saisonnier d'un local pour exercer de la restauration mon propriétaire m'a fait un bail professionnel sur le bail en question qui reste un modèle de bail professionnel le propriétaire main levé a dans la case de la description du bien a loué a notifié la notion bail précaire local commercial mais sur un modèle de bail professionnel soumis a la loi il m'a demandé des charges a payé également mais n'a pas notifié les charges sur le bail, quand je veux assuré mon local les assurances me disent que le bail n'est pas bon parce que un bail professionnel ne peut exercer de la restauration. Ma question est le bail est-il nul je peux quitter les lieux sans avoir a payer le loyer vu que je n'est pas pu exploité le local? merci a vous pour vos réponses